



Procès-verbal n° 32

de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 8 mars 2023 à 19h00 à la Grande Salle, à Bex

Présidence : M. Philippe Sarda

Excusés : Mme Circé Barbezat-Fuchs, MM. André Amos, Julien Desarzens

Absent : M. Olivier Rouvé

1. Appel

Avec 54 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour est établi comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation d'un nouveau conseiller
5. Nomination d'un membre à la Commission des finances
6. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôt
7. Rapport des commissions
 - 7.1. Sur le préavis n° 2023/01 « Compléments aux nouveaux règlements communaux sur la distribution de l'eau et sur l'évacuation et l'épuration des eaux »
Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances M. Swan Tack
 - 7.2. Sur le préavis n° 2023/02 « Achat de la parcelle n° 148 Avenue de la Gare n° 2 (anciennement Auberge de l'Ours puis Hôtel de l'Union) »
Rapporteur pour la commission ordinaire M. Christophe Simeon
Rapporteur pour la commission des finances M. Bernard Pulfer
 - 7.3. Sur le préavis n° 2023/03 « Echange de parcelles forestières avec le Canton dans le cadre de Rhône 3 »
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme Gaëlle Valterio
Rapporteur pour la commission des finances Mme Laure-Reine Tabac
 - 7.4. Sur le préavis n° 2023/04 « Etude de requalification de la route d'Aigle, remplacement d'une conduite d'eau potable et aménagement du DP 1011 »
Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances M. David Fankhauser
 - 7.5. Sur le préavis n° 2023/05 « Modification du règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe »
Rapporteur pour la commission ordinaire M. Marc Mundler
8. Motions, postulats, interpellations
 - 8.1 Postulat de Mme Laurine Blum, du groupe PLR, intitulé « Mise en avant de Bex »
 - 8.2. Postulat de M. Jean-Michel Koehler, du groupe « Les Vert.e.s », intitulé « Pour quand un plan Vélo à Bex »
 - 8.3 Postulat de M. Jean-Michel Koehler, du groupe « Les Vert.e.s », intitulé « Pour une sécurisation de la route de la Teinture et du chemin de la Scie »
9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements

2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs ;
- M. Aymeric Dallinge annonçant sa démission du Conseil communal suite à son déménagement ;
- Mme Aesane Ziegler annonçant sa démission du Conseil communal.

Il informe l'assemblée avoir reçu une invitation et assisté :

- aux championnats vaudois de gymnastique rythmique organisés par la SFEP.

La Fondation Jan & Oscar lui a fait parvenir une vidéo de chaleureux remerciements pour le don des cachets du dernier Conseil.

Le Bureau du Conseil s'est réuni en date du 7 février 2023, séance au cours de laquelle les membres présents ont procédé à l'assermentation de Mme Anita Revaz, du groupe « PAI UDC », en remplacement de M. Christoph Roesler, démissionnaire. Afin que la commission des finances puisse siéger dans son intégralité, le Bureau l'a également nommée au sein de ladite commission.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

M. le conseiller Christophe Simeon aimerait apporter une correction (rajout) dans les propos de M. le municipal Pierre-Yves Rapaz par rapport à l'entretien de la route d'Eusanne (page 7). Il propose de rajouter la phrase suivante : En résumé, la Société d'alpage entretient la route dans le pâturage et la partie forêt est à notre charge.

Mme la conseillère Annelise Cretton relève une correction à apporter à la page 9 (4^{ème} paragraphe) où le terme « des Plans » figure à double.

Après les dites corrections, le procès-verbal n° 31 de la séance du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de M. Aymeric Dallinge, un nouveau conseiller doit être assermenté. Il s'agit de M. Daniel Pasche, prochain viennent-ensuite pour le groupe Socialiste après Mme Enora Kornobis qui, selon courriel adressé au Président du Conseil en date du 10 février 2023, renonce à rejoindre le rang des conseillers communaux.

M. le Président invite M. Daniel Pasche à venir devant l'assemblée. Il donne lecture du serment figurant à l'article 5 du règlement du Conseil communal.

M. Daniel Pasche lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le nombre de conseillers présents passe à 55.

5. Nomination d'un membre à la commission des finances

Bien que le Bureau ait déjà procédé à la nomination de Mme la conseillère Anita Revaz à la Commission des finances afin qu'elle puisse siéger pour l'étude des préavis portés à l'ordre du jour de cette séance, le Conseil communal valide formellement cette nomination par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôt en remplacement de Mme Aesane Ziegler

Suite à la démission de Mme Aesane Ziegler au sein de cette commission, un nouveau conseiller doit être nommé.

Mme la conseillère Anna Russo propose, pour le groupe PLR, M. le conseiller Frédéric Guex qui est élu par acclamation.

7. Rapport des commissions

7.1 Sur le préavis n° 2023/01 « Compléments aux nouveaux règlements communaux sur la distribution de l'eau et sur l'évacuation et l'épuration des eaux »

En préambule, M. le municipal Emmanuel Capancioni fait état de la petite erreur figurant à l'article 3, alinéa 4 (lettre b) de l'annexe au règlement communal sur la distribution de l'eau où le terme « logement » a été repris à tort lors de l'envoi du préavis à tous les conseillers. Le Président du Conseil ainsi que les membres des commissions ordinaire et des finances ont été informés de cette erreur avant la séance fixée pour l'étude du préavis. L'alinéa correct est donc le suivant :

- a) fr. 25.-- par m² de SPB pour les bâtiments affectés au logement,
- b) fr. 15.-- par m² de SPB pour les bâtiments affectés à l'artisanat, au commerce, à l'industrie et autres affectations.

Arrivée de M. le conseiller Sanel Badic, ce qui porte le nombre de conseillers présents à 56.

M. le conseiller Swan Tack donne lecture du rapport commun établi pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte sur les annexes des règlements sur la distribution de l'eau et sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Après précisions des articles concernés par les modifications par M. le municipal Emmanuel Capancioni, la discussion n'est pas demandée.

Il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité

- o de valider les modifications apportées à l'annexe tarifaire du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau ;
- o de valider les modifications apportées à l'annexe tarifaire du nouveau règlement communal et sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

7.2 Sur le préavis n° 2023/02 « Achat de la parcelle n° 148 Avenue de la Gare n° 2 (anciennement Auberge de l'Ours puis Hôtel de l'Union) »

Les rapports ayant été envoyés 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, M. le conseiller Christophe Simeon donne lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission ordinaire.

M. le conseiller Bernard Pulfer donne également lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 49 oui et 6 abstentions

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat de la parcelle n° 148 propriété de la société TFI Trident SA à Blonay sise à l'avenue de la Gare n° 2 ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 2'585'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions patrimoine administratif », compte n° 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 86'200.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

7.3 Sur le préavis n° 2023/03 « Echange de parcelles forestières avec le Canton dans le cadre de Rhône 3 »

Les rapports ayant été envoyés 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, Mme la conseillère Gaëlle Valterio donne lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission ordinaire.

Mme Laure-Reine Tabac donne également lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Suite à la séance des commissions et à l'information de M. le municipal Pierre-Yves Rapaz par rapport à l'achat de diverses forêts à un propriétaire privé, les rapports des commissions font état de nouvelles conclusions financières, soit :

- d'autoriser la Municipalité à échanger tout ou partie des parcelles communales n^{os} 1216, 548, 1217, 1218, 2112, 2261 ;
- d'autoriser la Municipalité à reprendre tout ou partie des parcelles cantonales n^{os} 1572, 1583 et 4451 ;
- de porter en déduction du gain comptable réalisé estimé à fr. 170'000.--, la perte comptable relative à l'achat de diverses forêts à un propriétaire privé estimée à fr. 30'000.-- ;
- de porter le solde estimé à fr. 140'000.-- en amortissement extraordinaire de l'investissement du tracteur forestier.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Marlétaz intervient sur le rapport de la commission ordinaire qui contient une petite erreur au bas de la page 2 au sujet du point de vue de Javerne situé en aval de la case des bûcherons. Ce point de vue a été construit au début des années 1900 par M. Veillon pour la société d'intérêt public et non pas par le SEMO qui n'existait pas à cette époque. Il appartient donc à la SIP et non pas à la commune ou au Canton.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz remercie M. le conseiller Jean-Philippe Marlétaz pour ces précisions. Il avoue avoir mélangé le SEMO avec la SIP et rassure M. le conseiller Jean-Philippe Marlétaz sur le propriétaire de ce point de vue qui est bel et bien la SIP. Il constate également une petite coquille dans les conclusions du rapport de la commission ordinaire où il manque au point 1 la parcelle n° 1218.

Mme la conseillère Gaëlle Valterio informe le Conseil qu'il s'agit d'une erreur de sa part et que la parcelle n° 1218 doit bel et bien être rajoutée au point 1 des conclusions du rapport de la commission ordinaire.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des nouvelles conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité

- d'autoriser la Municipalité à échanger tout ou partie des parcelles communales n^{os} 1216, 548, 1217, 1218, 2112, 2261 ;
- d'autoriser la Municipalité à reprendre tout ou partie des parcelles cantonales n^{os} 1572, 1583 et 4451 ;
- de porter en déduction du gain comptable réalisé estimé à fr. 170'000.--, la perte comptable relative à l'achat de diverses forêts à un propriétaire privé estimée à fr. 30'000.-- ;
- de porter le solde estimé à fr. 140'000.-- en amortissement extraordinaire de l'investissement du tracteur forestier.

7.4 Sur le préavis n° 2023/04 « Etude de requalification de la route d'Aigle, remplacement d'une conduite d'eau potable et aménagement du DP 1011 »

Le rapport ayant été envoyé 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, M. le conseiller David Fankhauser donne lecture uniquement des conclusions du rapport commun établi pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le conseiller Stefano Regazzoni demande des précisions au sujet des arrêts de bus qui sont affichés sur les plans et mentionnés dans le préavis. Il aimerait savoir quel sera le tracé emprunté par les lignes existantes 153 et 119 pour desservir ces nouveaux arrêts de bus et qu'en est-il des arrêts sur la route d'Aigle. Actuellement il y a deux arrêts de chaque côté de la route alors que sur le plan figure un seul arrêt et dans un seul sens.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz précise que l'arrêt de bus sur la route d'Aigle situé « En Bellin » va rester où il est et des deux côtés de la route, ce tronçon n'étant pas touché par le projet soumis. L'autre arrêt situé à la hauteur du dernier locatif des Pour Tous, face aux anciennes serres à M. Feller, va être supprimé. Les bus emprunteront le chemin Albert-de-Haller. Le DP (uniquement piétons actuellement) va être élargi entre la route de l'Arche et la route cantonale pour permettre la création d'un arrêt de bus double (mal dessiné sur le plan joint au préavis). Une solution devra être trouvée pour que les bus puissent circuler dans les deux sens sur le chemin Albert-de-Haller (sens unique descendant actuellement) et emprunter le DP. Tous ces éléments ont été validés par les TPC et la DGMR.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité

- d'autoriser la Municipalité à finaliser les études de requalification de la route d'Aigle afin de pouvoir présenter, dans un second préavis, le projet et les coûts pour la réalisation de ces travaux ;
- de prendre acte des travaux d'assainissement de la conduite d'eau potable réalisés entre novembre 2018 et janvier 2019 ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 160'000.-- pour le projet général et de fr. 142'610.85 pour l'eau potable ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 160'000.-- sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 16'000.-- par an ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de fr. 142'610.85 par le débit du compte n° 9280.010 « Eau – investissement, renouvellement » ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

7.5 Sur le préavis n° 2023/05 «Modification du règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe »

Le rapport ayant été envoyé 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, M. le conseiller Marc Mundler donne lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le conseiller Marc Mundler précise l'existence d'un amendement dans le rapport de la commission ordinaire qui modifie l'article 32, al. 1, en rajoutant le mot « en principe », soit :

« Le Jardin du Souvenir est un emplacement pour le dépôt en principe anonyme des cendres, sans urne, ni autre contenant ».

La discussion n'étant pas demandée sur cet amendement, il est passé au vote de ce dernier.

L'amendement est accepté par 53 oui et une abstention.

Le règlement et son annexe sont ensuite passés page par page. Ils ne suscitent aucune discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 52 oui et 2 abstentions

- d'accepter l'ajout des alinéas 5 et 6 à l'art. 32 du Règlement communal des sépultures et du cimetière, tel que proposé, pour donner la possibilité aux héritiers de commander des plaquettes commémoratives en mémoire de la personne défunte ;
- de prendre acte de l'annexe 1 au règlement précité, Tarif des inhumations,
- de soumettre ce règlement et son annexe au Canton pour approbation.

8. Motions, postulats, interpellations

8.1 Postulat de Mme la conseillère Laurine Blum, du groupe PLR, cosigné par les groupes AO et PAI-UDC intitulé « Mise en avant de Bex »

Mme la conseillère Laurine Blum, du groupe PLR, lit le postulat intitulé « Mise en avant de Bex » cosigné par les groupes AO et PAI-UDC.

Par 47 oui, 2 non et 2 abstentions, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Martine Gerber informe que le groupe des « Vert.e.s » souhaite garder un œil critique sur la question du tourisme. Il n'est pas garanti que ce genre de démarche favorise un tourisme durable et respectueux du patrimoine et de l'environnement naturel. Elle estime qu'il pourrait favoriser une attitude de consommation et déclare également qu'il semblerait plus intéressant de se focaliser sur le fond de l'offre touristique. Elle informe que le groupe des « Vert.e.s » va certainement s'abstenir sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 40 oui, 12 non et 2 abstentions.

8.2 Postulat de M. le conseiller Jean-Michel Koehler, du groupe « Les Vert.e.s » intitulé « Pour quand un plan Vélo à Bex »

M. le conseiller Jean-Michel Koehler, du groupe « Les Vert.e.s », lit son postulat intitulé « Pour quand un plan Vélo à Bex ».

Par 41 oui, 2 non et 7 abstentions, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis rassure M. le conseiller Jean-Michel Koehler en lui rappelant que la mobilité est un thème très important qui fait partie du plan de législature de la Municipalité. Il profite de faire un petit point de situation sur l'objet du postulat à ce jour :

- en ce qui concerne le PDi PA 4 qui a été validé par la commune de Bex et au sein de l'agglomération, les travaux ont débuté notamment sur l'axe RC 780 (Aigle – Bex – Ollon) avec un projet de pistes cyclables pour assurer une mobilité rapide (en cours depuis 2 ans et qui avance aussi bien du côté des groupes techniques que politiques y compris au niveau cantonal dont un financement des infrastructures à 50% a été validé),
- la réalisation d'un plan énergie climat est en cours suite à la motion acceptée par le Conseil allant dans ce sens. En collaboration avec la déléguée à l'énergie, le travail a débuté pour la création de la structure de ce plan dans lequel la mobilité est un sujet important (inter connectivité à l'intérieur de la commune pour le réseau de pistes cyclables, collaboration avec la commission municipale de la mobilité, etc....).

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 26 oui, 22 non et 6 abstentions.

8.3 Postulat de M. le conseiller Jean-Michel Koehler du groupe « Les Vert.e.s » intitulée « Pour une sécurisation de la route de la Teinture et du chemin de la Scie » cosigné par le groupe Socialiste

M. le conseiller Jean-Daniel Koehler, du groupe « Les Vert.e.s », lit le postulat intitulé « Pour une sécurisation de la route de la Teinture et du chemin de la Scie » cosigné par le groupe Socialiste.

Par 43 oui, 1 non et 6 abstentions, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

Concernant le dépôt de ce postulat, M. le municipal Daniel Hediger rappelle la situation actuelle, soit les travaux sur la route de Gryon qui engendrent une augmentation de trafic sur la route de la Teinture et du chemin de la Scie. L'an dernier, des comptages et mesures de vitesse ont été faits sur ce secteur (hauteur de la cave à jazz). Les résultats étaient assez bons, le 85% des utilisateurs de cette route ont passé à 39km/h, sachant que cette partie de route n'est pas la plus étroite. Des mesures immédiates seront néanmoins prises, soit contrôles radar réguliers, radar sympathique et nouveau comptage (évolution). Il encourage le Conseil à accepter ce postulat.

Mme la conseillère Anne Bielman remercie la Municipalité et notamment M. le municipal Daniel Hediger de se préoccuper de la question de cette route. Elle pense que les problèmes évoqués ne sont pas dus qu'au seul fait des travaux de la route de Gryon mais également à l'augmentation des nouveaux logements dans le quartier. Elle remercie donc la Municipalité de mettre en place des mesures rapides pour pallier à cette situation.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 42 oui, 4 non et 8 abstentions.

9. Communications de la Municipalité

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz nous informe que, suite à des problèmes à répétition, le petit véhicule de la déchetterie (Piaggio Porter) devra être remplacé. La dépense après déduction de la reprise de l'ancien véhicule s'élèvera à environ fr. 33'600.--.

M. le Syndic nous informe que la Confédération a décidé quels projets elle allait cofinancer dans le cadre de Chablais-Agglomération 4^{ème} génération. Pour Bex, il s'agit de la Place de la Gare (1,6 million), pour laquelle un préavis sera soumis au Conseil cet automne, et la route d'Aigle (fr. 600'000.--).

M. le municipal Daniel Hediger nous informe que :

- l'hôtel de police est quasiment terminé. Le déménagement des équipes a eu lieu le 1^{er} mars,
- concernant le sondage EPOC auprès de la population, plus de 550 réponses ont été enregistrées et sont en cours d'analyse. Des informations à ce sujet seront données ultérieurement,
- la réunion avec tout le personnel de l'EPOC a eu lieu ce même jour pour la rétrospective de l'exercice 2022 et les objectifs à venir. L'objectif de passer à 5 patrouilles a été reporté d'une année, en raison d'un déficit de personnel (manque environ 6 EPT),
- l'assessment du futur commandant à l'ORPC, M. Hugo Fastiggi, en fonction depuis le 1^{er} mars comme commandant ad interim, a été effectuée avec succès à Gollion. Cette candidature sera proposée lors de la prochaine AG de cet organisme,
- la Fugue chablaisienne aura lieu le dimanche 11 juin 2023 avec comme thématique l'énergie et les cycles de transformation. La commune de Bex en collaboration avec la commune de St-Maurice animeront une aire au Stand intercommunal,
- le Montreux Trail Festival aura lieu les vendredi et samedi 9 et 10 juin 2023 (changement de dates en raison notamment du calendrier des trails). Le départ du grand parcours (110 km) sera donné à Bex depuis le Stand de Vauvrisse en début de soirée vendredi 9 juin ce qui permettra une arrivée à Montreux dans la matinée du samedi. Ce changement d'horaire et de date va engendrer des modifications de parcours puisque les coureurs arpenteront les chemins sur la commune de Bex durant la nuit. La course des enfants (MX Kids Petits Béliers) aura à nouveau lieu le vendredi en fin d'après-midi. Des animations (stands nourriture/boissons, musique) sont prévues. Les conseillers ou conseillères qui aimeraient venir nous aider dans cette organisation peuvent s'annoncer.

M. le municipal Michael Dupertuis nous informe que :

- dans le cadre de la planification énergétique territoriale, une action est menée pour l'étude des possibilités de recharge de voitures électriques sur le territoire. Durant une période, deux bornes de recharge vont être mises en place ces prochains jours devant la Grande Salle,
- dans le cadre du Festival du Film Vert, aura lieu le jeudi 23 mars 2023 la projection du film « Rewild » au Cinéma Grain de Sel,
- l'opération Coup de balai aura lieu le 4 mai avec la collaboration des écoles. Des animations auront lieu sur la Place du Marché. Chacun est invité à participer à cette action.

10. Vœux et demandes de renseignements

10.1 Vœux et demandes

Bien qu'il admette que la Grande Salle est le lieu le mieux adapté pour la tenue des séances du Conseil, M. le conseiller Marc Mundler regrette le temps des séances à l'Hôtel-de-Ville où les conseillers prenaient le temps de s'arrêter tous ensemble au café après la séance. Il demande s'il y aurait une possibilité d'organiser une verrée à la buvette de la Grande Salle après chaque Conseil.

A l'occasion de son dernier Conseil, Mme la conseillère Aesane Ziegler remercie les membres de son groupe ainsi que les autres conseillers et le Bureau de lui avoir permis durant sa période de conseillère de comprendre comment fonctionnait un Conseil communal et souhaite à tous le meilleur pour la suite de la législature.

M. la conseillère Anne Bielman demande à quoi sont dues les odeurs vers le bâtiment qui abritait les poules en batterie au chemin de la Solitude et quels sont les risques en matière de pollution. Elle demande également des informations sur les travaux au Quai de l'Avançon (démolition bâtiment) et les incidences sur le trafic et la mobilité.

Mme la conseillère Annelise Cretton remercie la Municipalité d'avoir accepté de mettre des plaquettes sur le prochain Jardin du Souvenir.

Mme la conseillère Fabienne Lauber demande des retours sur les ateliers participatifs qui ont eu lieu en juin dernier.

M. le conseiller Christophe Simeon revient sur la question de la comptabilisation des journées de ski comme heures de sport. L'article 11 du chapitre 3 de la Loi sur l'éducation physique et du sport stipule

- les cours de base consistent en trois périodes hebdomadaires,
- les journées sportives sont organisées en principe à raison de deux après-midis ou d'une journée par mois, si possible en plein air,
- des journées sportives cantonales sont mises sur pied. Le service peut en déléguer l'organisation à des organismes externes et les rétribuer pour cette tâche,
- les établissements scolaires organisent des camps de sport avec le soutien des communes.

Compte tenu de ce qui précède, il semblerait que les camps et les journées sportives ne peuvent pas remplacer les périodes hebdomadaires. Il demande donc une clarification de ce point.

Mme la conseillère Martine Gerber demande des informations sur la benne à déchets compostables de Frenières qui serait enlevée durant l'hiver.

En complément de ce qui a été communiqué par M. le municipal Michael Dupertuis concernant la projection du film Rewild, M. le conseiller Pierre Athanasiadès ajoute que l'entrée est libre. Les paroisses organisent également, le mardi 21 mars 2023, la projection d'un film sur le même thème « Ceux qui sèment » dont l'entrée est également libre.

Mme la conseillère Marianne Marsden

- demande des informations sur l'ouverture des salles à la Servanne le samedi de 18h30 à 21h00 pour des cours de sport pour adolescents (annonce sur le site adosjob pour recherches moniteurs) et se pose la question si les moniteurs de nos sociétés ont été contactés,
- a constaté, en cherchant les formulaires de jobs d'été sur le site de la commune, qu'il n'y a aucune information sur le service du personnel. Elle a donc eu de la peine à trouver les formulaires en question,
- désire connaître les raisons pour lesquelles les lumières aux terrains de sport de la Servanne restent allumées même s'il n'y a personne, alors que les entreprises doivent éteindre leurs enseignes et vitrines une heure après la fermeture.

Mme la conseillère Martine Gerber (avec ses collègues du groupe « Les Vert.e.s » Fabienne Lauber et Gaëlle Valterio) nous déclame un texte à l'occasion de la journée internationale des femmes.

10.2 Réponses de la Municipalité

M. le municipal Michael Dupertuis nous fait part

- qu'il traitera la question sur les odeurs au chemin de la Solitude s'agissant à première vue d'une question en lien avec la commission de contrôle et salubrité,
- qu'il attend le plan de chantier en ce qui concerne les travaux du Quai de l'Avançon,
- que concernant la soirée participative, la volonté est de mettre sur un site internet (actuellement en construction) tous les retours. Va essayer de trouver les ressources pour faire avancer ce projet,
- qu'il n'est pas au courant du retrait de la benne à Frenières.

Monsieur le municipal Jean-François Cossetto nous informe qu'un interrupteur existe pour allumer et éteindre les lumières aux terrains de sport de la Servanne mais que vraisemblablement les utilisateurs ne font pas l'effort d'appuyer sur l'interrupteur pour éteindre les lumières en quittant les lieux. Une horloge crépusculaire permet cependant d'enclencher ou éteindre les projecteurs.

M. le Syndic informe Mme la conseillère Marianne Marsden qu'il va étudier la question du site internet au niveau des jobs d'été et du service du personnel.

Mme la municipale Carmen Dubois va se repencher sur la question de la comptabilisation des heures de sport avec la Direction des écoles. Concernant les cours de sport à la Servanne, le samedi soir, ces cours sont organisés par Le Minot en collaboration selon elle avec des moniteurs J&S. La question de proposer à des moniteurs de nos sociétés n'a pas été abordée, sachant que ces derniers sont déjà fortement sollicités.

En complément de la réponse apportée par M. le municipal Michael Dupertuis, M. le municipal Emmanuel Capancioni nous fait part qu'il se penchera également sur le problème des odeurs au Chemin de la Solitude avec le service des eaux et la STEP en collaboration avec la commission de contrôle et salubrité (problèmes éventuels de grilles de refoulement ou d'entrées d'eau et évacuation).

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz complète à ce sujet en ajoutant que les anciens poulaillers sont toujours utilisés par la maison qui fait les glaces Thiriet pour l'élevage de poussins qui sont gardés jusqu'à ce qu'ils deviennent des poules pondeuses.

Pour ce qui est de la benne de Frenières, à sa connaissance, il s'agit de la benne des déchets verts (haies/tailles de jardin) et cette dernière est enlevée durant l'hiver car elle empêche le déneigement. S'il s'agit de déchets urbains, la question de la nécessité sera étudiée par le municipal Michael Dupertuis.

M. le municipal Daniel Hediger apporte un complément d'information sur les cours de sport organisés par le Minot. Il s'agit d'une branche sportive spécifique (formation pluridisciplinaire).

Tous les conseillers ayant eu réponse à leurs questions, M. le Président informe M. le conseiller Marc Mundler qu'il a pris bonne note de sa remarque concernant les verrées « après Conseil ». Il donne rendez-vous à l'ensemble du Conseil le 3 mai 2023 et prie les conseillers de ne pas oublier de rendre leur zappette. La séance est levée à 20h50.

Au nom du Conseil communal :

Le Président :  La Secrétaire : 

 The seal is circular with the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'BEX' at the bottom. In the center, there is a stylized emblem of a mountain range.

Philippe Sarda Martine Payot